



Installation d'une yourte de 35m2 sur un terrain non constructibl

Par **carole13**, le **17/06/2008** à **14:01**

Nous voulons installer une yourte de 35m2 sur un terrain agricole d'un hectare non-constructible dans le Gard. Pour nous la yourte ne dépend d'aucune réglementation et reste dans le domaine du démontable. rnNous comptons y faire une installation écologique en ce qui concerne l'électricité, le système d'épuration des eaux etc.. donc nous ne demandons aucun aménagement (edf etc...). rnLe Maire nous a refusé l'accord de principe en évoquant que les cartes communales étaient entrain d'être revues. Qu'encoure t on à nous installées malgré tout ?

Par **Tisuisse**, le **17/06/2008** à **18:58**

Le démontage de la yourte, tout simplement.

Par **colette26**, le **02/04/2009** à **11:03**

bonjourrnIl faudrait voir du côté de l'aire des gens du voyage. J'ai entendu dire (mais là faudra chercher plus) que si une commune n'était pas équipée d'une aire pour les gens du voyage, il était possible de mettre une yourte sur un terrain. Si vous êtes sur une petite commune, il y a peu de chances que'une aire de stationnement des gens du voyage soit en place. Excusez-moi de ces renseignements approximatifs mais je pense qu'il vous faut faire des recherches de ce côté-là.rnCordialement.

Par **philou26**, le **31/07/2009** à **20:29**

bonjour j'ai le même projet que vous j'ai un terrain agricole non constructible mais dessus j'ai un cabanon cadastré terrain viabilisé (eaux de ville est EDF) est je souhaiterais savoir si vous avez réussi à aboutir à votre projet est prendre contact avec vous pour voir ou vous en êtes merci à bientôt philippe